



FREDON
NORMANDIE

Animatrice référente

Béatrice REAUTE
FREDON NORMANDIE
02.30.32.16.49
beatrice.reaute@fredon-normandie.fr

Animatrice suppléante

Marie-Laure WINOCQ
ASTREDHOR
02.35.12.26.22
marie-laure.winocq@astredhor.fr

Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites de la DRAAF, des Chambres d'agriculture et des partenaires du programme

Abonnez-vous sur www.normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Ecophyto pilotée par les Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité



Nouvelle saison !

Les bulletins de Santé du Végétal de la filière Cultures Ornementales reprennent avec un rythme d'un BSV publié tous les 15 jours.

Il est rédigé sur la base des observations et des signalements qui ont été effectués par les partenaires présents sur l'ensemble de la région. Les observations qui vous sont communiquées sont ponctuelles et réalisées dans des établissements pouvant varier d'une semaine à une autre.

Les données donnent une tendance de l'état sanitaire mais ne peuvent être transposées telles quelles à vos parcelles. Seules vos observations dans vos parcelles vous indiqueront la décision à prendre.

Suivi sanitaire de ces dernières semaines

Répartition géographique des observations ponctuelles réalisées

	Production				Distribution / Vente	
	Pépinière		Horticulture		Produits finis	
Secteur géographique	Département 14 - 50 - 61	Département 27 - 76	Département 14 - 50 - 61	Département 27 - 76	Département 14 - 50 - 61	Département 27 - 76
Nb d'observations	/	/	1	10	/	/

1 observation = 1 établissement à une date donnée

L'essentiel de ce BSV

Météorologie :

La douceur actuelle va se poursuivre ces prochains jours avec de belles journées ensoleillées prévues pour cette fin de semaine.

Horticulture :

- **Ravageurs** : vigilance sur les cochenilles, les othiorynques et les pucerons.
- **Maladies** : vigilance sur les plantes bisanuelles : *Mycocentrospora violae*, mildiou et oïdium.

Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent.

Informations réglementaires : Déclaration annuelle d'activité et arrêté du 6 juillet 2021.

HORTICULTURE

Les ravageurs

Aleurodes (1 établissement concerné) :



Sous abris, la présence d'aleurodes a été signalée sur quelques plants de fraisiers.

Evolution à suivre : les aleurodes sont présents toute l'année sous serre. La durée du cycle est d'environ 20 jours à 27°C.

Le piégeage des adultes sur des panneaux jaunes englués permet de détecter leur présence.

Adulte d'aleurode

Prophylaxie :

- ↪ Déssherbez les serres, les abris et leurs abords.
- ↪ Évitez de garder des plantes inutilisées dans un coin de serre qui sont des refuges pour les aleurodes.
- ↪ Examinez attentivement les plants avant leur entrée en culture sous serre.

Cochenilles (1 établissement concerné) :

Sous abris, un important foyer de cochenille a été observé sur cultures de *Polygala* spp. et de fougères.

Evolution à suivre : à surveiller, les cochenilles se développent rapidement en conditions chaudes et humides.

Prophylaxie :

- ↪ Jetez les fins de séries attaquées et réalisez un vide sanitaire afin d'éviter de contaminer de nouvelles cultures.
- ↪ Ne négligez pas les pieds mère qui servent de refuge.

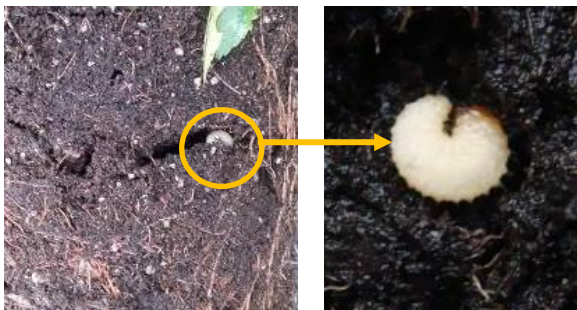
Otiorhynques (1 établissement concerné) :

Sous serre, des larves d'otiorhynque ont été observées sur une culture de *Sedum* spp.

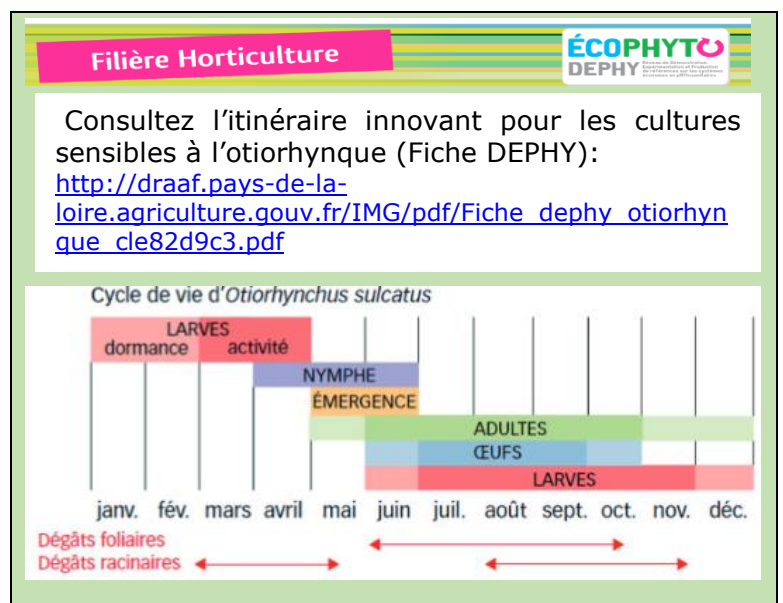
Evolution à suivre : surveillez le système racinaire à la recherche de larves dans vos plantes en conteneurs. Après une période de dormance pendant l'hiver, les larves reprennent leur activité pour se nymphoser. Les adultes apparaîtront à partir de mai.

Prophylaxie :

- ↪ Enlevez et détruisez les débris végétaux et les résidus de culture.



Larve d'otiorhynque



Pucerons (5 établissements concernés) :

Sous abris, des foyers de pucerons ont été observés localement sur cultures d'hortensia, de pensée, de renoncule, d'*Alstroemeria*, d'œillet de poète et de géranium lierre double. Les plants touchés présentent des déformations des feuilles.

Evolution à suivre : à surveiller sous abris, les conditions météo sont favorables à leur développement. Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents.

Prophylaxie :

- ↪ Surveillez l'ensemble de vos cultures : les premiers foyers sont souvent localisés sur quelques sujets.
- ↪ Soyez vigilant sur les plantes suspendues : les pucerons y évoluent plus rapidement, la température étant supérieure.
- ↪ Surveillez à proximité des points chauds de la serre.

Thrips (2 établissements concernés) :



Sous serre, quelques thrips ont été observés sur certaines variétés de géranium lierre double et géranium lierre simple (Lilas).

Adulte de thrips
taille réelle 0,8 mm à 1,2mm

Evolution à suivre : à surveiller sous abris. La température est le facteur essentiel jouant sur le développement du thrips : plus la température est proche de 25-30°C, plus le cycle est rapide. Par exemple, sur culture de chrysanthème, la durée du cycle de développement est de 46 jours à 15°C et seulement 15 jours à 25 °C.

Prophylaxie :

- ↪ Éliminez les fins de séries qui peuvent contaminer les nouvelles cultures.
- ↪ Ne négligez pas les pieds mère qui servent de refuge.
- ↪ Surveillez les plants lors des arrivages (végétaux de négoce et mise en place des cultures).
- ↪ Le piégeage des adultes sur des panneaux chromatiques bleus permet d'évaluer les populations.

Les maladies

Mycocentrospora violae (2 établissements concernés) :

Cette maladie communément appelée « Maladie des taches noires » a été observée sur pensée. Les feuilles présentent des taches concentriques de couleur noir-violet ou roux de 1 à 5 mm de diamètre. En progressant, les taches se rejoignent et les feuilles se dessèchent.

Evolution à suivre : les périodes de temps humides et des températures assez fraîches (5 à 15°C) favorisent le développement et l'extension de ce champignon.

Prophylaxie :

- ↪ Ne pas trop arroser les plants en période humide.
- ↪ Ne pas laisser les débris de végétaux à proximité des cultures.



Taches de *Mycocentrospora violae*
(Astredhor SM)

Mildiou (5 établissements concernés) :



Des attaques de mildiou (*Peronospora violae*) ont été signalées ponctuellement sur des cultures de pensée.

Evolution à suivre : à surveiller, ce champignon est favorisé par la chaleur et l'humidité.

Mildiou su pensée
(Astredhor SM)

Oïdium (4 établissements concernés) :

La présence d'oïdium a été observée sur des plants de renoncule et de pétunia retombant. Les attaques sont parfois importantes dans certains établissements.



Oïdium sur renoncule (Astredhor SM)

Evolution à suivre : à surveiller, les nuits fraîches, l'humidité matinale et l'ensoleillement de la journée sont des conditions favorables à son développement. Les jeunes feuilles sont très sensibles. Le champignon se développe à des températures comprises entre 10 et 20°C.

Prophylaxie :

- ↳ Distancez suffisamment les plants.
- ↳ Aérez au maximum vos abris.

Rouille (2 établissements concernés) :

Sous abris, des attaques de rouille ont été signalées sur quelques feuilles de pâquerette.

Evolution à suivre : l'humidité ambiante des abris accompagnée par des températures fraîches (optimum de 15°C) sont favorables à son développement. A surveiller.

Crédit photos : FREDON Normandie
sauf mention particulière

« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent »



Le **biocontrôle** vise la protection des plantes en privilégiant l'utilisation de mécanismes et d'interactions naturels. A l'inverse de la lutte chimique, il est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

Afin d'informer et de sensibiliser les partenaires du plan Ecophyto normand, les 5 fiches techniques de biocontrôle conçues par l'IBMA (Association Internationale des Producteurs de Produits de Biocontrôle) ont été « labellisées Ecophyto », avant d'être rééditées et diffusées en région :

- ❖ Biocontrôle
- ❖ Macro-organismes
- ❖ Micro-organismes
- ❖ Médiateurs chimiques
- ❖ Substances naturelles

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/preserver-lenvironnement/ecophyto/biocontrole/>

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages

Bienvenue sur EcophytoPIC, le portail de la Protection Intégrée des Cultures



La liste biocontrôle toujours à jour

Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site :
<https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Informations réglementaires

Déclaration annuelle d'activité 2022

Les opérateurs professionnels qui mettent en circulation des végétaux ou produits végétaux pour lesquels un passeport phytosanitaire est exigé doivent remplir ou actualiser la déclaration annuelle d'activité (DAA). Celle-ci doit être réalisée par téléprocédure **avant le 30 avril**.

Lien de la téléprocédure :

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>








Mes démarches

Rechercher une démarche, un formulaire, une procédure... Vous pouvez affiner votre recherche

Réaliser sa déclaration annuelle d'activité pour les végétaux concernés par le passeport phytosanitaire

Télé-procédure

- [Accéder à la téléprocédure](#)
- voir le [guide utilisateur du portail des téléprocédures](#)  - 1.1 Mo - 04/05/2021, la [notice d'utilisation de la DAA](#)  - 1.4 Mo - 14/02/2022, la [liste des types de marchandises de la DAA 2022](#)  - 78.4 ko - 14/02/2022
- Consulter la [foire aux questions sur les téléprocédures pour l'enregistrement des professionnels et la déclaration annuelle d'activités](#)  - 119 ko - 23/03/2021
- Télécharger la notice pour remplir la déclaration annuelle d'activité et le tableau d'aide à la décision : [Notice DAA et mémo besoin ADPP](#)  - 98 ko - 14/02/2022
- Pour vous aider à savoir si vous devez demander l'autorisation à délivrer des passeports phytosanitaires de zones protégées (PP-ZP) et cocher les cases « délivrance de PP-ZP » dans la déclaration annuelle d'activité, vous pouvez consulter la [Liste des zones protégées](#) format xlsx - 22.8 ko - 14/02/2022
- En cas de difficulté d'accès à la téléprocédure, des formulaires de déclaration en version papier sont disponibles auprès des services régionaux de l'alimentation au sein des DRAAF : [Contacter la DRAAF](#).

Multiplication et plantation de végétaux sensibles au feu bactérien

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 6 juillet 2021 portant abrogation de l'arrêté du 12 août 1994 relatif à l'interdiction de plantation et de multiplication de certains végétaux sensibles au feu bactérien

[L'arrêté du 12 août 1994](#) interdisant la plantation et la multiplication de certains végétaux sensibles au feu bactérien est abrogé par [l'arrêté du 6 juillet 2021](#)

